



Syndicat National Force Ouvrière  
des Cadres des Organismes Sociaux

## COMMISSION PERMANENTE PROFESSIONNELLE ENCADREMENT

### Compte rendu de la réunion du mardi 20 mars 2017 (à destination des membres et adhérents)

Membres Présents : Christophe RABOT (Secrétaire CPPE), Bruno GASPARINI et Jean-Philippe BOUREL (membres du BN en charge de l'Encadrement, Chafik EL AOUGRI, Dominique POUMIER, Jean-Christophe BALSAN, Jean-Louis BACRY, Karine GILLARD, Murielle JEANTELET

Membres excusés : Albert OLIVE, , Franck BERGAMINI, Françoise SERRES, Nadine HENNION (titulaire), Valérie GRIMBERT, Muriel WEST (suppléante)

Absents : Catherine BECQUE, Didier MONTIRONI, Jean-Philippe SEMBLANET

#### ❖ Intervention de Gino Sandri

- Programme des négociations 2017

Ce programme a été validé par le Conseil d'Orientation de l'Ucanss

Points marquants :

Année 2017 = année des salaires : création de groupes de travail en 2017 (!) qui n'engagent à rien, la négociation étant repoussée à 2018, la difficulté éni sur la prochaine classification des emplois tant de dégager des enveloppes financières.

Une certitude : seule l'action syndicale pourra permettre d'obtenir une véritable négociation sur les salaires !

Il n'y a pas d'urgence selon l'Ucanss de renégocier les protocoles sur les garanties conventionnelles liées aux évolutions des réseaux imposées et qui arrivent à terme.

Politique salariale, question des garanties conventionnelles dans un contexte 2017 où les restructurations vont continuer (Tram ;..) rapprochement des organismes, gestion nationale d'activités dans des Agences nationales.

FO a signé le dernier PA sur les garanties conventionnelles DSI Acooss...la nationalisation des DSI de la Sécurité sociale est donc achevée !

S'il y a disparition programmée des OS de base de plein exercice, les métiers des cadres vont continuer d'évoluer et leurs conditions de travail de détériorer, les déséquilibres entre les ressources disponibles et les missions confiées vont s'accroître.

Les effets du développement des technologies du numérique sur nos métiers sont intégrés dans notre Plateforme revendicative et les remontées des cadres confirment que nous avons un rôle essentiel pour poser et défendre les revendications sur ces aspects.

Les positions prises par FO, notamment dans l'analyse et le combat des effets de la Loi travail, sont les bonnes, les faits le démontrent déjà...

- Echanges avec la CPPE sur la dernière Commission du suivi de l'application de l'Article 23 (environ 20 000 bénéficiaires sur les 240 000 salariés de l'Institution)
- Echanges sur « les groupes de travail » mis en place par l'Ucanss pour « les négociations » sur la prochaine classification des emplois des employés et cadres

#### ❖ Soumission à commentaires des 2 premières thématiques de notre Plateforme revendicative:

129 réponses au Thème 1 (synthèse des commentaires de Karine dans la LM du 2 mars)

153 réponses au Thème 2 (synthèse de Karine à suivre)

93 réponses à ce jour au Thème 3

Formulations des questions du 3ème thème élaborées par Karine validées par la CPPE  
(diffusion en cours)

Il ressort des échanges au sein de la CPPE que nos lignes revendicatrices évolueront pour prendre en compte certaines réponses à nos 2 premières soumissions à commentaires.

Il conviendra de reprendre le projet commun de « nouvelle classification » élaboré en validé en commun par la Sfos et le Snfocos il y a quelques années et de l'adapter par des propositions de la CPPE qui devront être validés par les Instances du Snfocos, ce en lien avec la Section fédérale FO. Ceci sera réalisé lors de la prochaine CPPE de mai

- Quel raisonnement pour la prochaine classification :
  - ⇒ ? : en niveau de qualification comme aujourd'hui et en conformité avec les positions du Snfocos (proposition de la CFDT de 3 niveaux)
  - ⇒ ? : en nombre de points : à exclure car cela n'est pas en phase avec un véritable statut du Cadre ni avec la problématique du tassement hiérarchique des salaires  
Les niveaux de qualification de Cadres font partie intégrante du statut.
  - ⇒ ? : Un mix des 2 : des plages de niveaux suffisamment larges entre le niveau de qualification et le plafond permettant un déroulement de carrière sans tassement hiérarchique (déroulé de carrière débutant –confirmé - expert)
- Les référentiels des métiers et des niveaux de rémunérations des cadres doivent être formalisés (les emplois repères doivent être remis en place)
- Quelle « attractivité » notre Institution peut-elle avoir avec de si bas niveaux de rémunération proposée pour les premiers niveaux de Cadres ?
- Quelle valorisation de la formation continue qualifiante ? des diplômes ?
- Quel positionnement du Snfocos sur le « Télétravail strictement encadré » (négociation prévue en 2017)  
La notion actuelle est perçue par l'Ucanss sur le même plan que le travail à distance, ce qui est dangereux, notamment pour les incitations à la perméabilité interbranches  
Quelles sont les garanties que le syndicat national doit préserver à ce titre pour les Cadres ?
- Quels moyens pour permettre une mise en œuvre du droit à la déconnexion au sein de notre Institution ? (cf. articles dans la LM : coupure automatique des réseaux informatiques-téléphoniques smartphones la nuit et le we)  
Elaborer un recueil des bonnes pratiques à respecter, « éduquer » nos dirigeants (horaires, contenus avec rappel de vigilance, niveau d'urgence pour la réponse).

Priorité : une journée pour travailler nos propositions pour la nouvelle Classification

Mise en place d'un groupe de travail pour faire des propositions à la CE d'octobre sur ces notions : Télétravail et Droit à la Déconnexion (un jour de réunion)

❖ **Diffusion de notre support « Plateforme revendicative des Cadres SNFOCOS » et utilisation de ce support comme outil de syndicalisation ou de propagande lors d'élections locales**

⇒ Support mis à disposition à la Michodière, il sera remis lors du Conseil national de mai

❖ Rappel aux membres de la CPPE : des articles sur la vie des cadres et tout autre article/billet d'humeur (même de quelques lignes !) sont les bienvenus pour une diffusion dans la LM.

❖ **Agenda : prochaine réunion de la CPPE : 3 mai 2017 de 9h30 à 16h ...réservez dès à présent**

**Le secrétaire de la CPPE**

**Christophe Rabot**

**SNFOCOS, 2, rue de la Michodière 75002 PARIS**